



Le Directeur

aux

Elèves et à leurs responsables légaux

A Précieux, le 20 Juin 2025

Dossier suivi par : Jean Baptiste AUROY

Tél : 04 77 97 72 00

Email : epl.montbrison@educagri.fr

Nos Réf : EPL/Dir/JBA

Objet : **stages en entreprise**

P.J. : 1 fiche de renseignements

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de 1^{ère} Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV), chaque élève doit réaliser 4 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- Du 06 au 12 avril 2026 (pendant les vacances scolaires)
- Du 15 juin au 05 juillet 2026

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT : sur les 2 années de 1^{ère} et terminale (au total 5 semaines) : 3 semaines dans une unité de production (exploitation agricole animale, végétale) et les 2 autres dans des structures annexes type vétérinaire, ONF, entreprise de méthanisation, association de chasse ou de protection des animaux.

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova,

Jean-Baptiste AUROY

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
Je trouve une entreprise pour mon stage	1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer 2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur
L'Etablissement (le Lycée) édite la convention de stage	
J'ai ma convention de stage	1 – Je vérifie, je corrige si besoin les informations puis je signe la convention. Mes parents doivent également la signer 2 – Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature 3 – Je ramène la convention au Lycée au professeur coordonnateur pour signature au Directeur ATTENTION : Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible !
Une fois la convention signée par le Directeur de l'Etablissement, le lycée renvoie un exemplaire de cette convention par mail à l'entreprise	